

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AVRIL 2023

Date de convocation : 12 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt avril à vingt heures, le conseil municipal de Saint Sernin Sur Rance, légalement convoqué, s'est réuni salle de la Mairie, sous la présidence de M. ROQUES Patrick, Maire.

Étaient présents : ROQUES Patrick, VALAT Valérie, FRANJEAU Jean-Louis, ALARY Stéphane, CHAMPION Sébastien, ROULIN Guy, CANAC Maeva, CANTALOUBE Sophie, AMALRIC Jérôme, BASCOUL Gilbert, et SAUSSOL Sandra.

Pouvoir : VUAGNAT Roselyne à ROQUES Patrick, PRIVAT Sylvie à VALAT Valérie

Excusés : NOUAL Cécile

Absents : //

Le procès-verbal de la dernière séance a été approuvé par tous les membres présents.

Secrétaire de séance : CHAMPION Sébastien

◆ Délibération n° 0162023

Approbation des comptes de gestion 2022

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. ROQUES Patrick, Maire,

- après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le comptable accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

- après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- considérant l'exactitude des écritures :

1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

➤ Déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2022, par le comptable, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part (1) ;

◆ Délibération n° 0172023

Approbation des comptes administratifs 2022

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. ROQUES Patrick, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. ROQUES Patrick, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels qu'ils ont été présentés,

5° Déclare que le compte administratif dressé pour l'exercice 2022, par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

◆ **Délibération n° 0182023****Affectation du résultat 2022 budget commune**

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	159 489,80
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	172 141.33
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	331 631.13
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-234 775.08
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	77 132.00
Besoin de financement F. = D. + E.	157 643.08
AFFECTATION =C. = G. + H.	331 631.13
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	157 643.08
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	173 988.05
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

◆ **Délibération n° 0192023****Affectation du résultat 2022 budget assainissement**

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
<u>a. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-16 625,84
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif:	0.00
<u>C. Résultats antérieurs reportés</u> D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	12 005.95
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	-4 619.89
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>e. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé du signe + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	9 383.78
<u>f. Solde des restes à réaliser d'investissement</u> (précédé du signe + ou -)	0.00
Besoin de financement = e + f	0.00
AFFECTATION (2) = d.	0.00
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0.00
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0.00	0.00
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	-4 619.89

◆ **Délibération n° 0202023**

Affectation du résultat 2022 budget lotissement de Laval

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	0.00
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	0,00
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION =C. = G. + H.	0,00
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

◆ **Délibération n° 0212023**

Vote du Budget Commune 2023

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 958 301 €

Dépenses et recettes d'investissement : 936 088.08 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	958 301 €	958 301 €
Section d'investissement	936 088.08 €	936 088.08 €
TOTAL	1 894 389.08 €	1 894 389.08 €

Le conseil municipal,

VU le projet de budget primitif commune 2023

et après en avoir délibéré :

APPROUVE le budget primitif commune 2023 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	958 301 €	958 301 €
Section d'investissement	936 088.08 €	936 088.08 €
TOTAL	1 894 389.08 €	1 894 389.08 €

◆ **Délibération n° 0222023**

Vote du Budget Assainissement 2023

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 62 431.89 €

Dépenses et recettes d'investissement : 491 189.00 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	62 431.89 €	62 431.89 €
Section d'investissement	491 189.00 €	491 189.00 €
TOTAL	553 620.89 €	553 620.89 €

Le conseil municipal,

VU le projet de budget primitif assainissement 2023

et après en avoir délibéré :

APPROUVE le budget primitif assainissement 2023 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	62 431.89 €	62 431.89 €
Section d'investissement	491 189.00 €	491 189.00 €
TOTAL	553 620.89 €	553 620.89 €

◆ **Délibération n° 0232023**

Vote du Budget Lotissement de Laval 2023

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 153 350.00 €

Dépenses et recettes d'investissement : 153 350.00 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	153 350.00 €	153 350.00 €
Section d'investissement	153 350.00 €	153 350.00 €
TOTAL	306 700.00 €	306 700.00 €

Le conseil municipal,

VU le projet de budget primitif lotissement de Laval 2023

et après en avoir délibéré :

APPROUVE le budget primitif lotissement de Laval 2023 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	153 350.00 €	153 350.00 €
Section d'investissement	153 350.00 €	153 350.00 €
TOTAL	306 700.00 €	306 700.00 €

◆ **Délibération n° 0242023**

Vote du Budget Lotissement du Dermau 2023

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 53 000.00 €

Dépenses et recettes d'investissement : 53 000.00 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	53 000.00 €	53 000.00 €
Section d'investissement	53 000.00 €	53 000.00 €
TOTAL	106 000.00 €	106 000.00 €

Le conseil municipal,

VU le projet de budget primitif lotissement du Dermau 2023

et après en avoir délibéré :

APPROUVE le budget primitif lotissement du Dermau 2023 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	53 000.00 €	53 000.00 €
Section d'investissement	53 000.00 €	53 000.00 €
TOTAL	106 000.00 €	106 000.00 €

◆ **Informations diverses**

- Demande de M. SPATARO Serge :

M le Maire nous fait part que M. Spataro Serge a fait une demande pour une autorisation d'installation de chalet. La demande a été transféré au parc des grands causses.

- Hôtel Restaurant Carayon :

M. le Maire évoque l'affaire de l'Hôtel Carayon. Suite à la demande de la sous-préfète une expertise sera menée sur le bâtiment, ainsi que la mise en sécurité du bâtiment (devis en cours auprès des artisans).

M. le Maire précise qu'il a demandé à la mandataire une garantie de recouvrer les fonds engagés pour les frais de sécurisation.